

République Française



Département de la Charente

**Séance du Jeudi 27 Mai 2021**  
Délibération n°20210527\_11

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 52

Pouvoirs : 6

Suppléants : 3

= **VOTANTS : 61**

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : Habitat : information et décision concernant les modalités de financement du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)**

Le jeudi 27 mai 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD – salle polyvalente de TUSSON.

Présents : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - BORNE Bernard - MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude HENTRY Jimmy - ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise - VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

AGUESSEAU Norbert représenté par Caroline PERRON - suppléante

LAVERGNE Didier représenté par Thierry SYLVESTRE - suppléant

CHARRIAUD Sébastien représenté par Jean-Marc BOULLET - suppléant

COMBAUD Renaud pouvoir à GEOFFRION Olivier

THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

JEUNE Karine - SEVRIT Raymond

Absents non excusés : COMBAUD Alain – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - BOURABIER Jacques - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : Habitat : information et décision concernant les modalités de financement du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)**

*Vu la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte « TEPCV » qui vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs,*

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires sociales rappelle que l'une des mesures « phares » de la Loi précitée est la **création des plateformes territoriales pour la rénovation énergétique**.

Portées par les collectivités, les plateformes territoriales de la rénovation énergétique fournissent aux citoyens des informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de leur projet de rénovation, ceci de manière gratuite et indépendante. Le but de ces plateformes est de regrouper tous les acteurs afin d'encourager l'émergence d'un marché (côté offre et côté demande).

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires sociales informe l'assemblée que jusqu'au 31/12/2021, l'ADEME et la Région financent à 100 % le service public d'information et de conseil à la rénovation énergétique de l'habitat.

Aujourd'hui, en Charente, le Point Info Energie hébergé par le CAUE assure ce service qui est composé de 2 agents à temps plein. Il s'agit d'un service déployé à l'échelle départementale.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, devront être mises en place à l'échelle des EPCI et sous l'égide de la Région des « plateformes de la rénovation énergétique » qui doivent assurer les missions de service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

**Les missions obligatoires :**

- ✓ Particuliers : information de 1<sup>er</sup> niveau, conseil personnalisé, accompagnement avant travaux, animation/sensibilisation, animation des professionnels.

**Les missions optionnelles :**

- ✓ Petit tertiaire privé : information de 1<sup>er</sup> niveau, conseil personnalisé, sensibilisation, communication, animation, accompagnement des copropriétés pour des rénovations globales.

**Les actions non financées par la Région et le SARE (financements issus des certificats d'économie d'énergie) :**

- ✓ Constructions neuves, extensions
- ✓ Production d'énergie renouvelable
- ✓ Sobriété
- ✓ Animations scolaires
- ✓ Conseil aux collectivités.

Le CAUE de la Charente a répondu, sous couvert des 9 intercommunalités (EPCI) de la Charente, à l'appel à projet régional de septembre 2020. Cet appel à projet invitait les territoires à s'organiser pour la mise en place de ce service « SPPEH ».

Le CAUE est donc aujourd'hui identifié en tant que « plateforme en devenir » à l'échelle de la Charente (350 000 habitants).

La Région souhaiterait à minima que les territoires s'organisent à une échelle d'au moins 100 000 habitants.

Aujourd'hui, la question se pose de savoir ce que souhaite Cœur de Charente pour l'organisation de ce service :

**Option n°1 :** Cœur de Charente décide de confier le portage de ce service au Point Info Energie du CAUE 16.

L'engagement financier de la CDC dans cette hypothèse proposée par le CAUE pourrait être de l'ordre de 5500 € à 6100 €/an selon l'engagement des autres intercommunalités.

**Option n°2 :** Cœur de Charente décide de s'organiser à une autre échelle territoriale et selon un autre modèle de gestion, à définir. Le PETR du Pays du Ruffécois étudie actuellement une proposition, en lien avec les 2 communautés de communes.

Suite aux différents comités de pilotage qui se sont tenus sur le sujet en lien avec le CAUE et la Région, et au vu des premiers retours d'expérience, il y aurait tout intérêt, lorsque c'est possible, à ce qu'une même structure porte à la fois la Plateforme et les programmes Anah (OPAH/PIG...), et propose ainsi un guichet unique « Habitat ».

L'enjeu est bien de :

- Donner de la lisibilité à cette offre de service public en direction de la rénovation énergétique.
- Simplifier l'accès aux conseils en la matière.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- **DE POURSUIVRE** la réflexion en lien avec le PETR PAYS DU RUFFECOIS, la Communauté de Communes VAL-DE-CHARENTE et les partenaires de l'habitat en Charente ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des actes en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Christian CROIZARD

